

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2013

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Séries : L - ES

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures

SÉRIE L : coef. 4

SÉRIE ES : coef. 5

Les calculatrices ne sont pas autorisées.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.

*Le candidat doit traiter UN des deux sujets de géographie de la première partie
et LE sujet d'histoire de la deuxième partie*

PREMIÈRE PARTIE

GÉOGRAPHIE

Composition

Le candidat traite l'un des deux sujets proposés.

Sujet 1 – La mondialisation en débat : États, frontières et mondialisation.

Sujet 2 - Les espaces maritimes : approche géostratégique.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

Étude critique d'un document :

Sujet - Le projet d'une Europe politique : la création de la CECA

Montrez les apports de ce document pour analyser les débuts de la construction d'une Europe politique. Ce document permet-il d'envisager les obstacles auxquels s'est heurtée une telle construction ?

Document - Déclaration commune des Ministres signataires du traité instituant la CECA (18 avril 1951)

Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le gouvernement belge, le gouvernement français, le gouvernement italien, le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement des Pays-Bas :

Considérant que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent;

Convaincus que la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien de relations pacifiques;

Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait et par l'établissement de bases communes de développement économique;

Soucieux de concourir par l'expansion de leurs productions fondamentales au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix;

Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé,

Ont décidé de créer une communauté européenne du charbon et de l'acier (...)

En signant le traité qui institue la communauté européenne du charbon et de l'acier, communauté de cent soixante millions d'habitants européens, les parties contractantes ont marqué leur résolution de créer la première institution supranationale et de fonder ainsi les assises réelles d'une Europe organisée.

Cette Europe est ouverte à tous les pays européens libres de leur choix. Nous espérons fermement que d'autres pays s'associeront à notre effort.

Source : www.cvcc.eu